



Hotline Urgence ASGM (24/7/365)

Alerte la REGA avec le numéro d'appel d'urgence 1414

En cas d'accident, l'ASGM organise gratuitement (max. CHF 1'000.-)

Conseils d'experts pour : **Assistance juridique / Support médias / Soutien psychologique**
L'ASGM prend en charge les frais de la 1^{ère} aide (max. CHF 1'000.-) et si nécessaire, aussi sur place.

- A. **But** : la hotline d'urgence apporte un soutien immédiat et simple aux guides de montagne, accompagnateurs en montagne et professeurs d'escalade en cas d'accident grave lors d'une course guidée ou d'un cours de formation en Suisse.
- B. **Pour qui ?** toi et/ou tes hôtes sont victimes d'un grave accident en montagne... et tu as besoin de soutien ? Pour les questions juridiques ou administratives ? Ou d'un soutien psychologique ?
1. **Alarme** : le guide, l'accompagnateur et le professeur d'escalade concerné par un accident doit alerter la REGA par le **numéro d'appel d'urgence 1414 avec la mention "Hotline Urgence ASGM"**.
2. **Direction des opérations** : La REGA informe l'ASGM. La personne contactée assume la fonction de chef des opérations.
3. **Soutien** : Le chef des opérations prend contact par téléphone avec le guide de montagne, l'accompagnateur en montagne ou le professeur d'escalade concerné dans les meilleurs délais :
- Il l'informe qu'un avocat de la "Hotline Urgence ASGM" le contactera rapidement.
 - Il offre un soutien en relation avec les médias et les questions de logistique.
 - En tant que collègue compatissant, il est disponible pour parler de l'accident.
- C. **Aide juridique** :
- La REGA active un avocat sur la base de la liste déposée auprès d'elle et l'informe de qui est le directeur-trice des opérations.
 - De suite après l'accident, l'assurance responsabilité civile doit être activée sans délai !
- D. **Aide psychologique** :
- Le directeur des opérations conseil l'une des deux psychologues.

E. Procédure

